

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 11

Artikel: Reflet : la Suisse existe de nouveau
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si l'abri est situé en terrain libre, l'air, dans la région des entrées et des prises d'air, sera assez rapidement décontaminé et l'observation de la procédure de protection antigaz pourra être abandonnée. Il n'en va pas de même pour les abris situés sous des bâtiments de surface, car l'effet du vent ne se fait que peu sentir, surtout si les fenêtres et les portes sont en bon état et restent fermées. La dispersion des résidus de gaz dans l'atmosphère en est fortement ralentie. Il est donc possible de rencontrer des concentrations

dangereuses dans les caves, même plusieurs jours après l'engagement d'armes chimiques, alors que l'air extérieur n'est plus contaminé. La procédure de rinçage du sas devra donc, dans ce cas, continuer à être effectuée jusqu'au moment où la cave sera suffisamment aérée.

L'accès à un abri ou une construction de protection civile lors d'une alarme gaz ou de la présence de gaz de combat dans l'atmosphère est une opération qui comporte, suivant

son emplacement (zone primaire), des risques non négligeables. Si l'emplacement se situe dans la zone secondaire, l'entrée dans la construction peut être autorisée, à la condition de respecter parfaitement la procédure d'accès prévue. Si l'abri ne comporte pas de sas, l'accès doit être refusé dans tous les cas.

**Office fédéral
de la protection civile
Division des mesures
de construction**

Reflét

La Suisse existe de nouveau

L'évolution de la politique étrangère de la Suisse, ces dernières années, ne laissait pas d'inquiéter: oubli des raisons de la neutralité, frénésie d'adhésion à toutes les institutions supranationales et de fusion dans quelque chose de plus grand pour s'éviter de pesantes responsabilités, autodénigrement, etc. Mais les utopies finissent par se dissiper et le conflit que vient de vivre l'Europe semble nous ramener dans une voie plus sage, plus prudente, plus réaliste.

Dès le début des bombardements sur le Kosovo, on a perçu un regain d'intérêt pour la neutralité dans les éditoriaux des journalistes et les discours des politiciens. Plus que le sentiment de n'être pas concerné, il y avait une prise de conscience diffuse du danger de la guerre, des risques d'extension, de la dégénérescence de ce fameux «droit international» auquel on avait pris l'habitude de se référer constamment, mais qui se révélait n'être rien d'autre que la raison du plus fort.

Aujourd'hui, la guerre est officiellement finie, du moins sa partie la plus spectaculaire. La tendance amorcée chez nous se confirme: journaux et rapports fédéraux continuent de disserter sur l'utilité de notre neutralité. Certains participants au Forum de Crans-Montana ont publiquement appelé la Suisse à rester neutre pour pouvoir assumer son rôle humanitaire dans les Balkans, et ont cité en exemple notre capacité à faire vivre ensemble des cultures, des religions et des langues différentes. On découvre que l'image de la Suisse reste excellente dans de nombreux pays du monde et que notre capital de sympathie est plus à conserver qu'à reconquérir. L'arrivée du nouveau chef du Département des affaires étrangères a aussi contribué à adoucir le ton des déclarations officielles.

Patrons /Publication du Centre patronal vaudois, juillet-août 1999.